



## **Remarques de la CRAT relatives au dossier de revitalisation urbaine de la place de Frasnes-lez-Buissenal à FRASNES-LEZ-ANVAING – nouvelle esquisse**

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) a remis un avis sur le dossier de revitalisation urbaine en date du 19 novembre 2009 (réf. : 09/CRAT A.268-AA). Dans celui-ci, elle demandait à la commune de procéder à une nouvelle étude de l'aménagement de l'espace public en concertation avec l'administration régionale et de lui présenter la nouvelle esquisse afin de répondre aux objections formulées.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

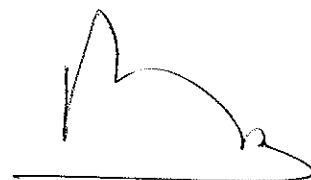
<u>Breve description du projet</u> :	Revitalisation urbaine où le projet privé consiste en la démolition et la reconstruction d'un bâtiment destiné à accueillir 11 appartements et 2 surfaces commerciales et où le projet public a trait à l'aménagement de l'espace autour de l'église Saint-Martin
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Grand place de Frasnes-lez-Buissenal, à FRASNES-LEZ-ANVAING
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Commune de FRASNES-LEZ-ANVAING et K&W Construction N.V
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	16 février 2009

## 2. REMARQUES

La CRAT souligne l'évolution positive du projet, plus sobre et davantage proportionné par rapport au cadre dans lequel il s'inscrit.

La Commission recommande toutefois de renoncer à la création d'une différence de niveau entre l'espace autour de l'église et la voirie et de conserver la pente naturelle du terrain pour des raisons de sécurité et de polyvalence de la place. Elle suggère dès lors de marquer les différentes fonctions de l'espace partagé par des contrastes de matériaux et par un aménagement réfléchi du mobilier urbain. A cet égard, la mise en place d'arbres palissés à l'arrière de la place lui paraît opportune afin de recréer une ambiance plus verte en articulation avec le presbytère voisin.

Par ailleurs, elle attire l'attention sur la sécurité des piétons et recommande de veiller à des traversées sécurisées au niveau de la rue du Pont de Lessines.



Philippe BARRAS,  
Président